



Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge

Province/territoire	Groupe d'âge								Total
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	65 ans et plus	Indéterminé		
Terre-Neuve-et-Labrador	3 250	5 620	5 480	4 930	5 070	2 230	-	26 580	
Île-du-Prince-Édouard	750	1 430	1 110	1 030	1 030	540	-	5 870	
Nouvelle-Écosse	7 340	13 440	10 630	8 880	8 710	3 550	-	52 550	
Nouveau-Brunswick	4 260	8 070	7 390	6 490	5 890	2 300	-	34 410	
Québec	55 950	89 730	79 500	71 410	67 880	29 860	-	394 340	
Ontario	149 120	250 150	209 140	189 030	175 250	67 070	-	1 039 760	
Manitoba	11 900	20 980	16 360	12 830	10 010	3 930	-	76 010	
Saskatchewan	8 740	17 540	14 970	11 220	8 830	3 310	-	64 600	
Alberta	40 130	75 130	73 290	57 240	46 860	17 210	-	309 850	
Colombie-Britannique	32 140	66 410	60 730	53 600	51 930	22 290	-	287 100	
Yukon	180	540	510	440	460	200	-	2 310	
Territoires du Nord-Ouest	410	1 000	800	770	580	250	-	3 810	
Nunavut	450	1 000	830	610	340	100	-	3 320	
Extérieur du Canada	50	240	230	150	100	30	-	790	
Non précisé	-	-	-	-	-	-	140	140	
Total	314 670	551 270	480 960	418 610	382 930	152 860	140	2 301 430	

Notes :

1. Les données datent du 2 janvier 2022 et elles pourraient changer à mesure que d'autres demandes sont reçues.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).
3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique peut faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 27 périodes (54 semaines) pour la PCRE.
4. Les données sont fondées sur les demandes de PCRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent habiter et être présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils font une demande.



Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge

6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
7. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
8. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.
9. Les bénéficiaires peuvent se déplacer d'un programme à l'autre au fil du temps. Par exemple, un bénéficiaire qui reçoit la PCRE peut réclamer la PCREPA pour la prochaine période d'admissibilité pour prendre soin d'un membre de sa famille. Alternativement, un bénéficiaire pourrait quitter le programme d'Assurance Emploi et passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme vers lequel les bénéficiaires se déplacent, ils ne peuvent recevoir qu'un seul type de prestations d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.